

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 17/01/2021

Lutte contre la Covid-19 Stratégie de dépistage adaptée à la présence du variant sud-africain

La préfecture et l'Agence régionale de santé confirment la contamination par le variant 501-Y-V2 dit variant d'Afrique du Sud, d'un patient actuellement hospitalisé au CHU. Le résultat positif du séquençage transmis au centre national du coronavirus de Lyon, il y a quelques jours, a été porté à la connaissance des autorités sanitaires, cette nuit.

Présence du variant sud-africain à La Réunion

Le patient en question atteint du variant 501- Y V2, a été hospitalisé, le 7 janvier en réanimation polyvalente au sein du CHU suite à une évacuation sanitaire en provenance directe des Comores. Il a directement été admis en réanimation. Son parcours de prise en charge a donc été sécurisé dès le départ avec la mise en œuvre du respect strict du protocole sanitaire d'isolement lié à la Covid-19. Le patient est toujours hospitalisé en réanimation polyvalente à ce jour et n'a donc pas quitté le service depuis son admission.

Les personnels soignants du CHU ayant pris en charge le patient depuis son arrivée ont, bien sûr, été soumis à l'application, rigoureuse et renforcée, des gestes barrières selon les protocoles en vigueur.

Stratégie de dépistage adaptée à l'apparition du variant

A la mi-décembre, le Royaume-Uni annonçait sur son territoire la présence d'un variant de la souche virale responsable de la maladie COVID 19. Nommé VOC 2020, d'une virulence analogue chez l'adulte à la souche classique, elle présente néanmoins la caractéristique d'être fortement plus contagieuse du fait de sa grande rapidité de circulation dans la population générale.

Deux autres variants ont été identifiés récemment, notamment en Afrique du Sud, dénommé souche 501Y.V2. Les caractéristiques de ce variant sont dans l'état actuel de nos connaissances identiques à celles décrites au Royaume-Uni, notamment sur sa rapidité de circulation dans la population générale, ce qui explique la flambée épidémique constatée en Afrique du Sud.

Aussi, l'identification chez un patient du variant sud-africain (501 Y V2) de la maladie Covid-19, depuis le 16 janvier à Mayotte amène l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de la Réunion à :

- procéder, dès demain, à l'analyse par séquençage ADN (aujourd'hui réalisable sur l'île de la Réunion) de la totalité des prélèvements déjà effectués et conservés dans les laboratoires, correspondant aux 35 patients identifiés comme porteurs de la maladie COVID et provenant de Mayotte depuis 14 jours ou moins
- demander à toute personne ayant voyagé à Mayotte, aux Comores et au Mozambique **ces 14 jours derniers jours** d'effectuer **obligatoirement un test RTPCR dans les plus brefs délais** afin de s'assurer que ces personnes ne sont pas positives à la maladie COVID ni porteurs éventuellement d'une souche variante 501-Y-V2. Ce test s'impose en l'absence de tout signe clinique évocateur de la maladie, même si un premier test de suivi a été effectué à J+2 ou J+4 après le retour.

Il s'agit par conséquent de se protéger d'un virus variant qui se propagerait beaucoup plus vite à La Réunion avec des risques majeurs d'augmentation du nombre de cas et éventuellement de formes graves ou de décès.

Toutes les personnes concernées seront contactées au plus vite par l'autorité sanitaire pour d'accéder aux centres de prélèvements naso-pharyngés afin de garantir un traitement urgent des analyses, compte tenu des enjeux.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974